

Aperçu historique des premières pérégrinations

Philippe David remarque qu' «Après les temps de gloire du Ghana, le pays sarakollé n'offre depuis bien longtemps plus guère d'occasions de se "signifier". Pour les gens de Bakel, le commerce itinérant et l'or offrirent pendant longtemps les seules ouvertures extérieures propices à leur épanouissement psycho-économique. Le contact avec les Français, au XIX^e siècle en ajoute une troisième qui est la marine, à voile puis à vapeurs ; l'arachide vint compléter la panoplie des choix offerts »¹. La dislocation de l'empire du Wagadu a précipité la dispersion du peuple soninké, contraint «d'aller loin à la quête de sa survie ». Nous avons fait référence précédemment à la légende du Wagadu, dans lequel le thème du voyage prend une dimension importante (pérégrinations de l'ancêtre des Soninké, à la recherche d'un lieu d'habitation) confortant l'idée selon laquelle «la migration constitue pour le peuple soninké une donnée de sa personnalité culturelle tout autant qu'une étape dans son histoire déjà millénaire [...] »² C'est dans ce sens que beaucoup d'écrits font état du goût de l'aventure des voyageurs soninké, qu'il s'agisse des commerçants, des chercheurs d'or ou des travailleurs saisonniers. S'agissant de ces derniers, F. Vergara (1979) rapporte qu'en 1923, selon Saint Père, le cercle de Guidimakha produisait une assez importante quantité de riz qui augmentait d'année en année. Afin de développer la production du riz, Saint Père proposait d'apporter des améliorations aux techniques traditionnelles : «l'usage de machines à décortiquer le riz procurerait certainement une augmentation de la récolte... Il n'est pas impossible qu'en présence de résultats obtenus l'usage de ces appareils ne se généralise ensuite dans la contrée... »³ L'auteur souligne cependant que «les rêves de Saint Père ne se sont pas matérialisés ». En revanche, «le Guidimakha se spécialisera non pas dans la production de riz mais dans l'exportation de travailleurs émigrés saisonniers vers les zones arachidières du sud du Sénégal »⁴ précise-t-il.

Tous ces aventuriers sont animés de la même volonté de réussir économiquement. Par delà le désir de s'enrichir, il faut voir l'action d'un facteur culturel, qui est la peur de perdre la face. Le regard inquisiteur porté par la société sur les migrants, oblige ceux-ci à ne

¹DAVID, Philippe, Les Navétanes, Dakar, Les Nouvelles Editions africaines, 1980, op. cit., p.117.

²BAROU, Jacques, « Les Soninké d'hier à demain », Hommes et Migrations n° 1131, avril 1990, op. cit., p.09.

³ Citation rapportée par F. Vergara (p.187) est de Saint Père, cf. Introduction à la Mauritanie, Paris, Ed. CNRS, 1979.

⁴ Idem., op. cit., p. 178.

retourner chez eux que lorsqu'ils ont la possibilité de justifier la réussite de leur expédition. D'ailleurs un proverbe soninké traduit le rapport entre la migration et le sentiment de déshonneur lié à la tentative infructueuse du voyage : «*Dalla gune ya fasu kalle. Kalle ya fasu yagu* » (rester longtemps à l'étranger est meilleur que la mort, et la mort est meilleure que le déshonneur ».

Dans le même ordre d'idées, Philippe David écrit : « Par le seul fait qu'il est parti et qu'il est allé loin pendant plusieurs mois, plusieurs années, il a bien trouvé l'aventure. Mais il ne s'en satisfait pas plus qu'il ne s'en nourrit. La preuve flagrante en est plus qu'il n'ose pas rentrer au pays aussi longtemps qu'il n'est pas en mesure de rapporter aux siens, en argent ou en marchandises, les justifications tangibles de la réussite de son expédition. Ceci dit, il faut dépasser le diagnostic facile et insuffisant d'âpreté au gain et de cupidité pour constater que le Soninké, s'il aime la richesse, l'argent et ce qu'il procure, cherche d'abord – C'est la traduction un peu emphatique que je fais d'un leimotiv souvent repris dans les chants populaires- "à se signifier par son travail créateur à la face du monde". Car la famille, le clan, ne tolère, ne tolérerait pas en tout cas, les faibles et les non productifs ; il est arrivé fréquemment, dit-on, qu'un écolier, collégien ou étudiant, classé d'emblée dans cette catégorie d'inutiles, soit contraint d'interrompre ses études pour partir en migration ; ce qui expliquerait la faible proportion en pays soninké (sénégalais tout au moins) des diplômés modernes »⁵

Effectivement l'auteur de ces lignes, n'a pas tort en disant que les non productifs sont mal vus chez les Soninké. Ce phénomène prend de nos jours une importance considérable dans la mesure où une pression sociale de plus en plus forte de la part des familles s'exerce sur les intellectuels qui sont assimilés en quelque sorte à des « parias ». La difficulté aujourd'hui d'insérer dans la vie active les nouveaux diplômés du fait de la fragilité économique des pays en voie de développement, soumis à un ajustement structurel sans précédent par les institutions financières internationales, incite bon nombre de gens à émigrer.

Au contexte économique difficile qui caractérise les pays sous développés, s'ajoute un contexte politique, souvent instable, qui ne favorise pas les créations d'emploi. En outre, les Soninké trouvent que les intellectuels deviennent productifs à un âge trop tardif. Dans leur

⁵ DAVID Philippe, Les Navétanes, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1980, op. cit., p.117.

esprit, dès que l'enfant atteint l'âge de travailler, il doit aller tenter sa chance pour subvenir aux besoins de la famille.

Certaines familles acceptent, malgré le poids de la culture, de laisser leurs enfants déjà scolarisés poursuivre leurs études jusqu'à un niveau satisfaisant. Celles-ci doivent supporter les qu'en dira-t-on de la société qui estime que c'est une perte de temps de faire des études longues. Pour certains, savoir lire et écrire une lettre constitue déjà une grande réussite scolaire. Les difficultés d'intégration (langue, écriture, promotion...) rencontrées ici et là par les immigrés soninké au cours de ces dernières décennies en France, ont permis de faire comprendre à ces derniers que le développement passe nécessairement par l'éducation. C'est à juste titre que les associations d'immigrés, dès leur création, ont mis l'accent sur les projets éducatifs, finançant la construction de plusieurs infrastructures scolaires dans leurs villages d'origine.

Les Soninké sont connus pour leurs activités commerciales mais ils ont, semble-t-il, peu développé leurs ressources propres. L'agriculture en pays soninké demeure d'un faible rendement. Après la disparition des activités commerciales, liées au commerce transatlantique qui portaient sur la gomme arabique, l'or et les esclaves, d'autres perspectives migratoires se sont ouvertes aux habitants du pays soninké. Les migrations arachidières ont d'abord été saisonnières, puis ce phénomène a pris de l'ampleur, obligeant les Soninké à émigrer à travers l'Afrique et l'Europe. Dans certaines contrées africaines, les Soninké ont investi et développé le secteur tertiaire, cependant que la migration pour la recherche du travail s'orientait vers l'Europe, notamment vers la France.

1. Typologie des migrations

1.1 La migration arachidière ou saisonnière

Saint Père, administrateur du Guidimakha, dans les années vingt, met en avant la ténacité, l'obstination et le courage au travail des Soninké. Ces qualités sont entretenues de nos jours par le peuple soninké dans la migration. Les tâches souvent harassantes (bâtiment, restauration, nettoyage, maroquinerie...) dont s'acquittent les Soninké en France illustrent avec évidence leur opiniâtreté au travail. L'aventure de l'émigration intervenait traditionnellement, rappelons-le, après que les jeunes garçons eussent accompli les rites de passage à l'âge adulte, mais ces cérémonies sont maintenant tombées en désuétude.

La migration arachidière était de courte durée. Mais avant de détailler les préparatifs de cette migration, son sens psychologique et économique, il est intéressant de commenter le nom de la « navétane » qui avait été donné aux migrants travaillant dans les zones arachidières du Sénégal ou d'ailleurs. Le terme navétane dérive du wolof "havet" qui signifie hivernage. Selon Madjiguène Cissé, « l'expression navétane est un abus de langage. A l'origine, elle désignait des jeunes gens n'ayant pas leur propre champ et qui pendant l'hivernage (*havet*), allaient de village en village à la recherche d'un emploi saisonnier d'ouvrier agricole. L'usage en a fait une désignation du migrant. »⁶ Par ailleurs, il faut distinguer ce type de migration d'une autre forme de migration appelée par les Soninké « *bulbonde* ». Celle-ci intervenait habituellement au *kandaara* (saison qui annonce le démarrage des travaux champêtres avant la tombée des premières pluies). Durant cette période de l'année, les jeunes migrants vont travailler dans les villages environnants du côté du Sénégal, pour se faire un peu d'argent de poche, et aussi pour se vêtir. Un oncle paternel nous a confié que « ce voyage était au premier abord motivé par des raisons vestimentaires, mais la personne pouvait profiter de cette opportunité pour accomplir d'autres projets ».

Revenons à l'aventure de l'arachide. Cette plante a (comme le manioc) une origine sud-américaine. Elle fut introduite en Afrique par les Portugais vers 1550. Ces derniers l'utilisaient pour nourrir leurs "marchandises humaines" pendant la traversée de l'atlantique entre l'Afrique et le Brésil. Dès 1816, l'arachide a commencé à être cultivée par les Africains. Pour corroborer cette idée, Georges Hardy que cite Laurence M., indique que « les Africains cultivent l'arachide apportée par les Portugais, depuis le XVI^e siècle, chaque femme en aurait quelques pieds dans son jardin qu'elle utilise pour nourrir sa famille comme appoint au mil ». ⁷ Les Africains l'appellent « guerté » ou « pistache de terre ». Jusqu'au XIX^e siècle, les Européens s'intéressaient peu à cette plante. Laurence Marfaing écrit dans son ouvrage intitulé L'Evolution du commerce au Sénégal 1820-1930, que ce n'est qu'en 1820 que Claude Richard « en mentionne quelques plants dans son jardin à Richard Toll mais il signale lui-même que pendant les cinq ans qu'il a passé en Sénégambie, il n'a jamais vu la plante à l'état sauvage »⁸ La culture de façon soutenue de l'arachide par les Africains et plus particulièrement par les agriculteurs du Sénégal, tient au fait que, selon Frédéric Bohn, « [...] les produits nécessaires à leur subsistance (mil, riz, manioc, bananes) ainsi que les produits

⁶ CISSE, Madjiguène, Parole de sans papiers, Paris, La Dispute, 1999, op. cit., p.14.

⁷ MARFAING, Laurence, L'Evolution du commerce au Sénégal 1820-1930, Paris, L'Harmattan, 1991, op. cit., p.35.

⁸ Idem., op. cit., p.35.

naturels (palmistes, huile de palme, cire, or, ivoire, caoutchouc, gomme) qui leur servent aux échanges avec les Européens n'existent pas en quantités suffisantes »⁹. On peut comprendre donc que c'est par nécessité commerciale que les agriculteurs ont privilégié la mise en culture de cette plante qui semble-t-il, est facile à cultiver. L'année 1830, marquait la date des premières exportations par la Gambie. A titre indicatif, les exportations, de 1841 à 1853, ont été multipliées par dix, passant de 266 à 3000 tonnes.

Les navétanes communément appelés en soninké « *tigan soxaano* » cultivateurs d'arachide ou « *kiyen xenna teraano* » ceux qui marchent ou partent vers le soleil couchant, partaient pour les zones arachidières au « *jinburu* » période de l'année qui coïncide avec la préparation des champs et la tombée des premières pluies. Il faut préciser que ces migrants étaient constitués à la fois de Soninké, de Malinké, de Diakhanké et de Khassonké. Ils partaient tous « quérir leur subsistance et l'argent de l'impôt familial ou de leurs noces en des pays plus souriants ouverts à l'économie monétaire »¹⁰. Nous constatons que le besoin économique et le facteur social que constituent les obligations matrimoniales, sont les deux causes déterminantes de l'émigration. En effet, la rareté de liquidité pour payer l'impôt en numéraire exigé par l'administrateur colonial, ainsi que la monétarisation des échanges commerciaux, ont fait que les populations étaient obligées d'aller vers des pays plus cléments pour travailler et se procurer de l'argent.

En 1950, dans certaines zones géographiques du Soudan occidental le paiement de l'impôt en numéraire, était difficile à résoudre... L'émigration était présentée comme la seule alternative. C'est ainsi que la solidarité familiale va beaucoup jouer pour permettre aux candidats à l'émigration d'aller tenter leur chance, et peut-être de revenir chez eux avec de quoi s'acquitter de leurs impôts. Cette solidarité agissante entre proches, est décrite dans ce témoignage de Adama Diawara que cite Philippe David : « [...] La grande solidarité familiale qui règne dans notre peuple permet donc le départ chaque année d'un ou plusieurs membres de chaque famille qui garde en leur absence ses biens et sa fiancée le cas échéant, en subvenant à ses besoins. S'il y a plusieurs frères dans la même famille, il arrive souvent qu'ils se fassent navétane chacun à son tour. Avec un peu de chance, si notre "patron" au Sénégal est bon, si les pluies sont favorables et si Alla nous donne du cœur à l'ouvrage, nous pouvons rapporter à Nioro assez d'argent pour payer l'impôt de la famille. Pour ma part, je suis satisfait de ce système et je retourne, comme l'an passé chez Diambéli à Nolofane, au

⁹ Ibid., op. cit., p.35.

¹⁰ DAVID, Philippe, Les Navétanes, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1980, op. cit., p.115.

sud-est de Kaolack. »¹¹ Compte tenu de certaines difficultés liées à l'hébergement dans les zones arachidières, les navétanes préféraient louer leurs services à des producteurs relativement aisés capables de leur assurer le gîte et le couvert.

Faut-il se contenter des motivations avancées précédemment par les migrants pour justifier leur envie de partir ou faut-il y voir d'autres raisons cachées ? Certes, il est vrai que l'argumentaire mis en avant pour motiver un départ est souvent d'ordre économique (aider les familles à compléter leurs ressources). Cette interprétation est plausible, mais il convient d'ajouter ceci : le départ est toujours considéré comme une grande aventure – Et pour les jeunes Soninké, la recherche d'un emploi pour subvenir aux besoins de la famille, leur permet par dessus-tout d'acquérir une certaine autonomie, ainsi qu'un nouveau statut social. L'émigration actuelle a, en tout cas, démontré que les jeunes Soninké essaient d'échapper de plus en plus à la coercition sociale des aînés (cf. chapitre sur l'émigration moderne), de s'adapter à leur environnement social (en s'ouvrant le plus possible au monde extérieur), de s'intéresser à un autre mode de consommation et ainsi de suivre l'évolution de leur temps.

Les premières migrations étaient très contrôlées car avant le départ, il fallait obtenir l'autorisation des parents, le consentement du marabout qui «codifie les départs en fonction du mouvement des étoiles » (certains jours du calendrier lunaire sont déconseillés pour effectuer un voyage sous prétexte qu'ils ne sont pas « *li?e* » bons)¹² donc la préparation à la migration arachidière s'échelonne sur plusieurs jours. Certains se voyant refuser de partir, n'hésitent pas à préparer leur fuite avec la complicité d'une tierce personne. « [...] Les partants n'avertissent jamais, dit Samané Sy. Les parents l'apprennent... en constatant qu'ils sont partis. Alors ils se font une raison et au fond d'eux-mêmes, ils en sont très fiers. Mais il est sûr que si le fils était venu demander au père le consentement, celui-ci n'aurait pu que refuser. Car le vide moral créé par l'absence de l'enfant est grave et les parents s'en désolent. Surtout si le père est vieux, le fils sait très bien qu'on lui refusera l'autorisation qu'il sollicite.

¹¹ Idem., op. cit., p.115.

¹² Dans le cadre d'une étude sur la psychanalyse de l'enfance que nous avons menée en 1992, consacrée à la maternité et à l'enfance en milieu soninké, nous montrions l'importance des codifications dans la reproduction sexuelle, en nous appuyant sur les propos de S. Fainzang (1988). Cet auteur, étudiant la sexualité conjugale chez les femmes Soninké, écrit : « ... Mody Koné (1985) note que les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 17^e et 20^e jours du mois lunaire sont déconseillés par les accoucheuses traditionnelles au nom des malformations, maladies et défauts de caractère de l'enfant à ces moments. Les lundis, jeudis, vendredis de la semaine musulmane sont par contre particulièrement recommandés ». Ces considérations illustrent l'importance de la dimension du symbolique dans tous les actes de la vie sociale chez les Soninké. La transgression d'un interdit est très mal vue dans cette société selon un adage soninké : « *laqu geri fuufesu bonondi ma xa ken deberi* » (littér. Quand toutes les bouches s'accordent à dire que quelque chose est mauvais à faire, ne le fais pas.)

Aussi les jeunes n'avertissent jamais de leur départ. »¹³ Soulignons cependant qu'aujourd'hui, la situation a beaucoup changé, car ce sont les parents qui invitent leurs fils à émigrer pour différentes raisons. L'âge avancé des parents n'est plus un obstacle pour retenir les candidats à l'émigration. Cet état de fait, explique la raison du vide laissé actuellement par les jeunes et le manque de bras valides dans les villages

Les Soninké louent la valeur ou le prestige de l'arachide « *Tigan sandan sege* » dans les chants populaires tels que celui-ci ¹⁴:

<i>Tigan sandan sege</i>	La valeur ou le prestige de l'arachide est en hausse
<i>Xolle do gaye</i>	Laalebasse et « gaye » ¹⁵
<i>Tigan ndeppe sandan sege</i>	La valeur ou le prestige de la petite arachide est en hausse
<i>Tigan ni mane xa</i>	Qu'est-ce que l'arachide ?
<i>Kanbi fo falle</i>	Ne serait-ce que quelque chose à grignoter
<i>Tigan ganni ma xa</i>	Si j'avais de l'arachide
<i>Na kini ma ya</i>	Je l'aurais donnée à ma mère
<i>Tigan ndeppe ganni ma xa</i>	Si j'avais de la petite arachide
<i>Na kini ma ya</i>	Je l'aurais donnée à ma mère

Les femmes au travail sur leurs champs peuvent dédier ce chant à leurs amoureux

... *yimen ga xo jeejilelane* Un tel a la tête comme *jeejilelane*

... *Kanben ga xo xalsi xolle* Un tel a la dent claire comme de l'argent pur

¹³ DAVID, Philippe, Les Navétanes, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1980, op .cit., p.120.

¹⁴ Chant recueilli le 11 avril 2003, avec Khoumba Dembelé, à Paris. Qu'elle trouve ici, l'expression de nos sincères remerciements et reconnaissances pour son précieux concours.

¹⁵ Réceptacle envoyé au fond du puits pour puiser l'eau.

Aussi les femmes au travail sur leurs champs peuvent railler les personnes...

Sayi yaqqe ga xo dollo minna Un tel a les yeux [rouges] comme un ivrogne

Sayi Kanben ga xo goro kanbana Un tel a les dents tachées comme un croqueur de cola

Outre son utilisation comme appoint au mil, l'arachide est transformée en savon « *sabu binne* » par les femmes soninké. Ce produit de transformation est beaucoup utilisé comme lessive, et on lui prête aussi une vertu thérapeutique (il est couramment administré dans le traitement des affections dermatologiques comme le dartre). L'arachide intervient dans les échanges monétaires ou dans le troc. La femme qui échouait dans la culture de l'arachide était considérée jadis comme une malheureuse, car elle tirait toutes ses sources de revenus de cette plante. Aujourd'hui, le rendement de cette plante est de moins en moins important à cause de la faible pluviométrie. Et, les femmes en récoltent insuffisamment pour pouvoir réaliser tous leurs projets.

1.2 La migration mercantile

Avant de parler de la migration dans sa forme actuelle dirigée vers le continent africain, il est important de rappeler que « l'émigration des marchands soninké, c'est une vieille tradition commencée au temps des anciens empires. Du XIII^e au XV^e, les marchands soninké ont colonisé les routes commerciales de la bouche du Niger à la Gambie »¹⁶.

Dans l'antique Ghana, la richesse de l'empire était fondée sur le commerce de l'or, provenant des régions sises au sud du Galam, du Bambouck et de Bouré, par le truchement des marchands nommés Wangara. Ils pratiquaient avec les marchands maghrébins un commerce basé sur le troc muet autrement dit un commerce sans paroles, dont la technique remonte aux Carthaginois et avant eux, aux trafiquants égyptiens dans le Pount.

¹⁶ NICOLET Albert, Femmes d'Afrique Noire en France, Paris Ciemi, L'Harmattan, 1992, op.cit., p. 29.

A l'arrivée, les Maghrébins « menaient un grand tapage à coups de gongs et de tambours pour alerter les clients éventuels, puis ils déballaient leurs marchandises. C'étaient des lainages, des cotonnades, des soieries, et de la pourpre ou plus ordinairement des anneaux en cuivre, des perles bleues, du sel, des dattes et des figues. Ils les déposaient en petits tas et se retiraient. Les autochtones s'avançaient alors, faisaient leur choix dans cet étalage sans vitrine. Ils déposaient à côté de chaque tas de denrées, ce qu'ils estimaient être la juste contrepartie en poudre d'or. Puis ils se retiraient. Les marchands maghrébins arrivaient alors et jugeaient si la transaction leur convenait, sinon ils s'en retournaient sans rien toucher ou parfois, après leur avoir diminué la quantité de marchandises. De nouveau, les autochtones s'avançaient ainsi de suite... L'accord définitif et en général était célébré par un grand concert de tambours. [...] En plus de la poudre d'or, les commerçants remportaient vers le nord l'ivoire, la gomme et des esclaves. »¹⁷

Certains écrits font état d'un prélèvement exercé par le *tunka* (roi) sur les marchandises qui entraient ou qui sortaient du territoire du royaume. C'est ainsi qu'il prélevait un dînar (monnaie d'or créée par les califes) pour chaque âne qui entrait dans son territoire et deux dîners pour chaque âne au départ de son pays. L'asymétrie de cette taxe visait à favoriser les importations en particulier celles du plus précieux des condiments : le sel.

Daniel Amara Cissé (1988) affirme, quant à lui, que cette pratique commerciale existe depuis la haute antique et « semble avoir été de mode dans une partie de l'Afrique ». Des auteurs arabes comme Yaqut, Ibn Al Ouadi, décrivaient la situation en ces termes : « ... Je vous laisse donc penser quelle multitude de personnes est requise à porter ce sel, et combien est grand le nombre de ceux qui en usent... » Or, « arrivés sur cette eau, tous ceux à qui appartenait le sel en faisait des montagnes de rangs dont chacun marquait la sienne ; puis tous ceux de la caravane se retiraient en arrière à une demi-journée, pour donner lieu à une génération de Noirs qui ne voulaient pas se laisser voir, comme s'ils sortaient d'une île, puis prenaient terre ; et ayant vu le sel, ils mettaient une quantité d'or à l'encontre de chaque montagne, se retirant et laissant l'or et le sel. Puis, étant partis, les autres revenaient, prenaient l'or, si la quantité était raisonnable, sinon ils le laissaient avec le sel, et les Noirs de l'or revenant, prenaient la montagne de sel qu'ils trouvaient sans or ou en laissant d'avantage (d'or) aux autres si bon leur semblait, ou bien laissaient le sel... Et de cette sorte, ils

¹⁷ KI-ZERBO, Joseph, Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain, Paris, Hatier, 1982, op. cit., p. 112.

troquaient cette marchandise les uns les autres, sans se voir ni parler, par une ancienne et longue coutume qui semblait étrange et difficile à croire... »¹⁸

Le paiement de l'impôt en numéraire institué par le colonisateur, et la création de besoins en produits manufacturés, ont conduit les Soninké à émigrer. Ils sont présents dans différents pays africains, comme la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon, l'Angola... où ils exercent le commerce. Les Soninké émigrés dans ces pays, se sont installés avec leur famille pour promouvoir ce secteur d'activité tourné essentiellement vers le commerce des étoffes, de la cola et dans une moindre mesure de l'or et du diamant.

Dans la tradition orale soninké, les griots font l'éloge des *jula*, c'est-à-dire des commerçants soninké en la personne de Samba Maliki. Cet homme partit à l'aventure sur le dos de son âne pour faire fortune, mais incapable de rapporter aux siens la preuve de sa réussite, resta longtemps émigré. L'aventurier, trop fier peut-être, aurait pensé qu'il était préférable de mourir que de revenir bredouille, chez soi. Cette décision en valait la peine pour lui, car c'est de son honneur qu'il s'agissait. Or, nous l'avons déjà souligné, les Soninké se font un point d'honneur de réussir financièrement lorsqu'ils émigrent.

Bien que contribuant à l'économie de certains pays africains, les commerçants soninké sont victimes de la politique d'immigration souvent draconienne des pays d'accueil. En 1977, les autorités politiques congolaises avaient décidé d'expulser *manu militari* de leur territoire des centaines de milliers d'étrangers, pour soi-disant réguler le flux migratoire. Plusieurs commerçants soninké touchés par ces vagues d'expulsion, perdirent la presque totalité de leurs biens matériels.

Depuis plusieurs années, les pays africains regroupés au sein d'organisations régionales ou sous régionales, tentent de se mettre d'accord sur une politique de libre circulation des personnes et des biens, mais sans succès, afin d'éviter que ce genre d'incident ne se reproduise. Malgré la volonté politique des uns et des autres de développer entre les différents Etats des échanges économiques par le libre commerce des marchandises, d'importants efforts restent à faire pour l'harmonisation des systèmes douaniers.

¹⁸ Cf. Histoire économique de l'Afrique noire, tome III, Paris, L'Harmattan, 1988, op. cit., p. 117.

1.3 La migration moderne vers l'Europe

Après avoir fait référence à l'émigration liée au commerce, qui est orientée vers les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, (Côte d'Ivoire, Congo Ex-Zaïre, Angola, etc.), parlons de la migration moderne, c'est-à-dire de l'émigration de travail. Cette migration moderne vers l'Europe, est principalement dirigée vers la France. En fait, celle-ci a supplanté la migration à destination du bassin arachidier à laquelle nous faisons allusion plus haut.

Depuis quelques décennies, la migration vers la France, que certains auteurs comme Christophe Daum (1998) qualifient de « fait de société », a pris de l'ampleur, car selon certaines affirmations les villages soninké sont aujourd'hui vidés de leurs bras valides. De notre point de vue, cette idée est un peu exagérée même si nous reconnaissons que les villages soninké manquent de forces vives masculines à cause de l'émigration. Au cours de nos enquêtes de terrain en 1999-2000 dans quelques contrées soninké pour lesquelles, on dénombre de très forts effectifs d'émigrés en France, nous avons été frappé par l'absence des hommes dans les familles. Mais ce constat ne reflète pas toujours la réalité du terrain dans la mesure où la population masculine se déplace beaucoup à l'intérieur des villages, ou peut être amenée à s'installer dans les zones de culture les plus éloignées. Aujourd'hui, ce type de cantonnement, en tout cas dans les villages soninké situés dans la vallée du fleuve Sénégal, est pratiqué par les femmes qui cultivent l'arachide, loin des villages. Elles s'installent dans des abris de fortunes appelés communément *guppe* (hangar).

En regardant de près les chiffres, en 1975, Kane et Lericollais¹⁹ faisaient état d'un taux d'émigration de 11%. Cette même proportion avait été reprise quelques années plus tard par Weigel (1982), mais d'autres données viendront actualiser ces statistiques. D'après Daum, « quel que soit le pays, le taux moyen d'immigrés en France tourne autour de 5% de la population totale des villages »²⁰. Si l'émigration fait partie intégrante de la personnalité culturelle et de l'histoire des Soninké dans la mesure où le voyage est présenté comme un « rite initiatique », il n'en demeure pas moins que les villages soninké sont de nos jours tributaires de la rente migratoire.

Depuis 1970, la récurrence des sécheresses amplifie les mouvements migratoires vers la France pour rechercher du numéraire et subvenir aux besoins des familles restées au pays.

¹⁹ KANE F., LERICOLLAIS A., « L'émigration en pays soninké », Cahiers O.R.S.T.O.M., Série sciences humaines, vol. 12, n° 2, 1975, op. cit., pp. 177-187.

²⁰ DAUM C., Les associations de Maliens en France, Paris, Karthala, 1998, op. cit., p.86.

Malgré la fermeture des frontières à l'immigration du travail dès 1974, le courant migratoire vers la France n'a pas cessé d'augmenter. Selon G.Gonzalès que cite Yaya Sy²¹ (1997), « 22 % des jeunes en âge de travailler émigrent, dont 48% vers l'ancienne puissance coloniale ». Cette migration vers la France, fonctionne d'après Albert Nicollet, comme « une organisation qui a ses réseaux de solidarité, d'entraide, de prises en charges dans les villes-relais d'Afrique et aux points d'arrivée en France. Dans ces mécanismes bien rodés se révèle le caractère des sociétés soudano-sahéliennes suffisamment structurées pour opérer un contrôle social des mouvements centrifuges qui risqueraient de se dissoudre ou de s'émietter [...] »²² Il est vrai que la solidarité familiale, et parfois amicale, permet de faire venir en France plusieurs candidats à l'émigration. Les parents émigrés s'appuient sur leurs relations dans les pays d'origine, pour s'occuper des papiers (établissement d'un passeport, achat du billet, délivrance du visa... pour les entrées régulières ou irrégulières) d'un frère, d'un cousin, d'un fils, d'un neveu ou d'un ami. Ces services rendus par les proches ne sont subordonnés généralement à aucune compensation financière. Les gens se font un plaisir de s'entraider mutuellement au nom du sacro-saint lien de parenté. Ce voyage, qui vient parachever les autres étapes du parcours « initiatique » décrit précédemment, est une occasion supplémentaire pour les jeunes villageois candidats à l'émigration de se confronter à l'expérience de la vie urbaine.

Aujourd'hui, la préparation des papiers administratifs, et l'attente de l'envoi d'un billet par les parents en France, s'échelonnent sur plusieurs mois. Cette longue période d'attente, pendant laquelle les candidats aux voyages se livrent à des petits travaux pour subvenir à leurs besoins, permet à la plupart des jeunes candidats à l'émigration d'apprendre la langue du pays de transit, et aussi le français. En effet, on s'aperçoit de plus en plus de nos jours, que ces derniers arrivent en France avec un minimum de bagage linguistique contrairement à leurs aînés. Présentement, peu de jeunes acceptent d'occuper les emplois de domestique, car ils les jugent avilissants. Cependant les familles qui les hébergent et les nourrissent, se trouvent confrontées à d'énormes difficultés de gestion. Cette situation est devenue intenable pour ces dernières depuis quelques années, à cause de la conjoncture économique difficile que traversent certains pays africains dont la Mauritanie. Celle-ci se

²¹ SY, Yaya, Les associations villageoises de développement soninké en France, Thèse de 3^e cycle, 1997, op. cit., p.88.

²² NICOLLET A., Femmes d'Afrique noire en France, Paris, Ciemi l'Harmattan, 1992, op. cit., p.32.

caractérise par l'inflation du prix des denrées de première nécessité²³. En dépit des problèmes, les Soninké (logeurs) préfèrent prendre les choses avec philosophie en se réfugiant derrière leur culture hospitalière. A ce propos, ils disent : « *seren ñaagunu i mukke fallen ya xa a jonfe* » (littér. "la personne doit se plaindre derrière son étranger mais pas en sa présence"). En d'autres termes, le logeur ne doit pas éveiller les soupçons de l'étranger, qu'il héberge même s'il est en difficulté.

En 1974, à la suite de l'arrêt de l'immigration de travail, la migration des ressortissants de l'Afrique subsaharienne prend une nouvelle envergure : pallier la migration alternative ou pendulaire appelée aussi « la noria » Catherine Quiminal (1991). C'est ainsi que Paul Dijoud, Secrétaire d'Etat à l'immigration, à l'époque, déclare : « L'immigration est à nouveau autorisée seulement pour les familles depuis le 1^{er} juillet 1975. Jusqu'à présent, la venue des familles s'était déroulée dans l'anarchie : nombre d'entre elles continuaient à entrer en France munies de visas touristiques. A l'expiration des visas, elles restaient dans notre pays et la plus élémentaire humanité nous interdisait de les renvoyer chez elles, alors que le chef de famille disposait d'un emploi stable et d'un logement décent. C'est pourquoi une nouvelle procédure de rapprochement familial a été mise en place. Cette politique a également pour objet l'amélioration de la condition de la femme immigrée selon le vœu de la commission présidée par Germaine Tillon. Un plan d'actions sanitaires est amorcé ainsi qu'un programme d'actions socio-éducatives et de formation professionnelle. Ces dispositifs s'appliquent à tous les étrangers, sauf aux Algériens. Mais l'immigration "sauvage", redisons-le, est terminée. Quant aux familles qui entreront en France d'une manière irrégulière, elles le feront à leurs risques et périls. Notre objectif, ajoute-t-il, est d'éviter l'importation de chômeurs supplémentaires. Il y a un problème d'ordre économique autant que d'équilibre social. Si la courbe démographique de l'immigration se maintient, il faut faire en sorte que cette population étrangère soit réellement intégrée dans la vie française. »²⁴

²³ En octobre 1992, la Mauritanie dévalue l'ouguiya, la monnaie mauritanienne, de 28% pour le pouvoir, de 40% pour l'opposition, dans le cadre de l'ajustement structurel. Cette mesure est la condition *sine qua non* de la réalisation des investissements promis par le FMI pour redresser l'économie et les finances du pays (cf. pp. 23-24). Cette décision prise par les autorités mauritaniennes a suscité la colère et l'inquiétude des ménages qui en ont assisté à une montée des prix et à une spéculation désastreuse sur les denrées de base : « Tout a augmenté. Le riz qui est passé de 55 UM à 85 UM (100 UM valent 5 FF). Les pâtes que les Mauritaniens affectionnent tant, coûtent aujourd'hui 90 UM soit une augmentation de 45%. Le pot de Gloria a doublé et les buveurs de café font la grimace car ils ne peuvent plus mettre leur nuage de lait dans leur tasse de Nescafé. Le thé, sacro-sainte boisson des Mauritaniens qui en sirotent au moins trois fois par jour, coûte 120 UM les 100g au lieu de 100 UM et même le Kilo de sucre a augmenté de 30 UM. Café sans lait, thé sans sucre, les Mauritaniens trouvent que la vie a un goût amer. » Document de presse de RFI, Mauritanie : dévaluation...du niveau de vie, Documentation française n° 021 du 11/01/1993.

²⁴ RUDE-ANTOINE, Edwige, Des vies et des familles, Paris, Odile Jacob, 1997, op. cit., p. 35.

Les dispositions du décret du 29 avril 1976, autorisant le regroupement familial, précipitent l'accomplissement de « l'immigration familiale ». En effet, la venue des premières femmes soninké en France ne s'est pas faite sans accrocs entre certains beaux parents (*kalluni*) et leurs brus (*kallu yaxaru*) d'une part, les fils et leurs parents d'autre part. Dans la tradition soninké, la société veut qu'une mère (célibataire ou pas) soit déchargée de toute obligation ménagère dès que son fils se marie. Il revient à sa belle fille d'accomplir à sa place les corvées de ménage, mais la belle-mère ne s'efface pas pour autant (elle l'aide en cas de surcroît de travail à la maison). Et le fait que le fils décide de s'installer avec sa femme dans le cadre du rapprochement familial ne réjouit guère les parents, en particulier la mère. Dans la plupart des cas, ces derniers s'opposent au projet de leur fils. La raison évidente qui explique cette opposition, se résume au retour de la mère à ses anciennes obligations familiales quel que soit son âge.

Pour les convaincre, il faut avancer parfois des arguments spécieux et difficiles à démêler (généralement une raison de santé permet de dénouer la situation) pour enfin avoir leur consentement. Les Soninké attachent une très grande valeur symbolique à la présence des belles filles aux côtés de leurs belles-mères. Il faut ajouter qu'en milieu soninké, l'enfant doit s'employer toujours à entretenir ses parents jusqu'à la fin de leurs jours. La réussite sociale des individus dans la vie est le résultat de leur prévenance à l'égard de leurs parents, affirment souvent les Soninké. Mais à la persistance de la sécheresse mise en avant pour justifier le déplacement, s'ajoutent d'autres facteurs économiques (monétarisation des obligations familiales, satisfaction des besoins familiaux ou villageois). Cette situation est loin de changer puisque l'on continue à faire croire aux jeunes villageois candidats à l'émigration que l'Europe, et en particulier la France, est un eldorado où les conditions d'existence et d'enrichissement sont faciles.

L'immigration est devenue un enjeu politique national qui resurgit couramment à l'approche des échéances électorales. L'Etat français durcit depuis des années les conditions d'entrée et de séjour sur son territoire national. De Pasqua à Debré, tout un arsenal juridique²⁵ a été mis en place pour limiter l'immigration. Dans le journal le Monde du 02 juin 1993,

²⁵ Dernière loi sur l'immigration, impulsée par le ministre de l'Intérieur, Nicolas SARKOZY, date de juin 2006. Ce projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration a été présenté par celui-ci et examiné par les députés les 2 et 5 mai 2006. Ce nouveau projet de loi vise à réduire les flux migratoires, en durcissant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, en augmentant le délai et les ressources requis pour pouvoir bénéficier du regroupement familial, en allongeant la durée pour obtenir la carte de résident et en mettant fin à la régularisation automatique des clandestins au bout de dix ans. Cependant, il préconise l'ouverture des frontières à l'immigration choisie et qualifiée pour combler le déficit en main d'œuvre de certains secteurs économiques

Pasqua, ministre de l'Intérieur à l'époque, faisait de la lutte contre l'immigration son cheval de bataille. Son objectif : tendre «vers l'immigration zéro». Sans vouloir nous étendre sur le caractère dissuasif, restrictif ou répressif des mesures qui ont été prises à cet effet, rappelons que le regroupement familial est maintenant soumis à des conditions draconiennes, et que l'obtention de la nationalité française²⁶ est devenu beaucoup plus difficile

C'est à juste titre qu'en 1997, les lois Debré, jettent un pavé supplémentaire dans la mare : les logeurs doivent déclarer le départ de leurs visiteurs. L'opinion publique (les artistes) manifeste son mécontentement contre ces lois qu'elle considère comme une atteinte à la liberté. Malgré le durcissement des lois destinées à stopper le flux migratoire, on assiste à la création de plus en plus de filières clandestines à l'émigration. Les candidats sont prêts à tous les sacrifices aidés par des passeurs véreux (moyennant une compensation financière exorbitante) pour accéder aux frontières des pays industrialisés.

Des drames humains surviennent régulièrement en mer Méditerranée où des candidats à l'émigration montés à bord d'embarcations de fortune échouent. L'histoire des deux jeunes Guinéens (Koïta Yaguine, 15 ans, et Tounkara Fodé, 16 ans) trouvés morts, le 02 août 1999, dans le train d'atterrissage d'un avion de la Sabena reliant Conakry-Bamako-Bruxelles, a profondément touché l'opinion et a démontré à quel point la jeunesse africaine est désespérée : «L'un deux serrait contre son corps sans vie une lettre d'appel au secours au nom de toute la jeunesse et de l'enfance africaine. Cette lettre, véritable plaidoyer pour la jeunesse africaine abandonnée à elle-même, manifestait que ces martyrs avaient décidé leur sacrifice pour qu'il serve au continent entier. »²⁷

Cette tragédie est la conséquence du malaise de plus en plus grandissant de la jeunesse africaine désemparée et qui cherche désespérément à sortir de cette situation, dont les responsables sont les dirigeants politiques. Madjiguène Cissé (1999) justifie la souffrance de cette jeunesse par «l'incurie de ses classes dirigeantes » et renchérit en affirmant que « l'échec des pseudo-indépendances, la prolifération de régimes corrompus et/ou dictatoriaux, la multiplication des conflits, l'incapacité à assurer le développement économique, malgré des richesses naturelles immenses, l'impossibilité de créer des structures d'Etat capables de gagner le respect au plan international » est « le triste constat que nous faisons de

²⁶ De nouvelles dispositions

²⁷ CISSE, M., Parole de sans papiers, Paris, La Dispute, 1999, op. cit., p. 237.

l'Afrique.»²⁸ En optant pour la vie communautaire, et de surcroît en supportant des conditions de vie difficiles, les immigrants arrivent à épargner beaucoup d'argent et à faire des transferts de fonds importants vers les pays d'origine, lesquels se chiffrent à plusieurs millions de franc CFA. C'est dans cet ordre d'idées que Kane et Lericollais pensent que « l'importance de l'afflux monétaire au pays d'origine a certainement renforcé le choix pour ce type de migration et favorisé son développement extraordinaire.»²⁹

Les précurseurs de la migration vers la France furent, chez les Soninké, les navigateurs, comme l'atteste Mamadou Diarra en ces termes : « ceux qui travaillent dans les bateaux nous ont rapportés les *xibaru* (nouvelles) du pays »³⁰. Car ils étaient les premiers à manifester la clémence de ce pays. Cependant, l'histoire du mouvement migratoire met en exergue le rôle prépondérant joué par les *laptots*³¹, ces manœuvres employés dans la marine marchande qui assuraient le trafic local. Certes, la migration concernait au prime à bord les aînés mais une fois que la relève était assurée, ils revenaient au bercail pour assumer leurs charges familiales car ils avaient la responsabilité, selon l'expression empruntée de Yaya Sy, « de veiller sur le patrimoine familial ».³²

La migration a permis à certaines catégories de la population, qui avaient été, pendant longtemps, marginalisées du fait du pouvoir coercitif exercé par les aînés, les nobles ou les hommes, de s'exprimer... Jadis, les aînés exerçaient un contrôle social strict sur leurs cadets, allant jusqu'à gérer leur budget : après avoir soustrait de leur salaire les dépenses incompressibles (argent de poche, ticket de transport...), le reste était thésaurisé dans des malles à domicile. Chaque membre de famille avait son enveloppe sur laquelle étaient inscrits ses nom et prénom et le montant correspondant. A cette époque, on ne parlait pas encore de compte en banque. Il arrivait parfois que certaines malversations s'opèrent, mais elles étaient étouffées entre membres de la même famille. Jusqu'à une date récente, certaines caisses de solidarité étaient gardées dans les foyers, mais là aussi, à la suite de détournements par certains « régisseurs de caisses », ce type de thésaurisation a été abandonné au profit des comptes postaux ou autres, plus sécurisants.

²⁸ Idem., op. cit., p. 237.

²⁹ KANE et LERICOLLAIS, « L'émigration en pays soninké », Cahiers O.R.S.T.O.M., Série Sciences Humaines., Vol XII, n° 2, 1975, p.184.

³⁰ Entretien réalisé avec DOUCARA, Mamadou, juillet 1998.

³¹ Nom donné aux matelots dans les ports d'Afrique

³² SY Y., Les associations villageoises de développement en France, Thèse de 3^e cycle, Paris V, 1992, p. 86.

Les cadets entendent être plus autonomes et refusent de confier la gestion de leur argent à des tiers depuis l'instauration du système de virement par les employeurs. Maintenant qu'ils peuvent accéder à tout moment à leur argent, ils essaient de monter eux-mêmes des micro-projets (achat de voiture de transport, de moulin à mil, ouverture d'un magasin de ravitaillement en denrées de première nécessité, investissement dans l'immobilier ou dans le cheptel). Ces initiatives de promotion sociale peuvent être individuelles ou collectives. La plupart des projets impulsés par les immigrés ont échoué à défaut de trouver de bons gestionnaires. D'autres immigrés ont cru qu'ils pouvaient gérer leurs projets à distance, ils n'ont malheureusement pas réussi à faire face à tous les problèmes de tous ordres (économique, social, culturel...). Par exemple, bon nombre de magasins d'approvisionnement en denrées de première nécessité ont mis la clef sous la porte à cause de la malhonnêteté de certains clients qui s'acquittaient parfois trop tardivement du règlement de leurs commandes... engendrant des « trous » dans la comptabilité du gérant du magasin. Un gérant nous a confié ceci : « Je suis impuissant face à certaines situations. Certaines personnes après avoir été livrées, tardent beaucoup à s'acquitter de leur facture. Qu'on ne vienne pas me demander s'il n'existe pas de service de recouvrement ! Chez les Soninké, on préfère régler les contentieux à l'amiable car disent-ils « *hayibeye mañan* » (l'indiscrétion est une mauvaise chose).

Certaines catégories sociales, autrefois dominées (par exemple les *komo*, les esclaves), ont également appris à revendiquer une égalité de traitement avec les *hooro* (gens libres ou nobles). Pendant très longtemps, les *komo* étaient les seuls à s'occuper de la cuisine, de la vaisselle, etc. car mangeait de manière commensale. Nous avons observé en 1983, ce type d'organisation dans un foyer d'immigrés, lors de notre premier séjour en France. Quelques années plus tard, l'ordre établi va connaître un bouleversement sans précédent avec l'arrivée de la deuxième génération de migrants. Celle-ci remet en cause le système préétabli, en exigeant la participation de toutes les catégories sociales aux tâches culinaires. Aujourd'hui, c'est tout le monde qui met « la main à la pâte » à l'exception, bien sûr, des plus âgés.

Dans les années soixante dix, l'application du principe d'égalité va être revendiqué par les jeunes « descendants des groupes anciennement dominés » écrit Samba Yatéra (1996). Mais ce soulèvement qui arrivera jusqu'au village sera considéré comme un défi par les classes dominantes. Nous avons encore en mémoire les incidents qui se produisirent dans un

village de *soninkara* ³³ (dont nous préférons taire le nom pour ne pas remuer le couteau dans la plaie) il y a quelques années et qui faillirent tourner à l'irréparable. Dans ce village, les nobles ont voulu faire payer cher à leurs détracteurs d'avoir osé les défier en leur confisquant les terres qu'ils cultivaient... Ces tiraillements sont assez fréquents entre les représentants des classes dominantes et les autres, d'où la nécessité parfois d'user de beaucoup de diplomatie pour éviter toute dégénérescence.

Les femmes soninké ont appris avec l'émigration qu'elles pouvaient être indépendantes financièrement en travaillant, chose impensable au tout début de leur arrivée en France. Elles ont su se créer des réseaux, même s'ils restent encore peu développés puisque évoluant dans un espace ethnico-communautaire. Le désir des femmes d'être indépendantes économiquement par le travail suscite la protestation des hommes qui pensent qu'en devenant leurs égales, elles risquent d'échapper à leur contrôle. Pourtant, certaines femmes disent n'avoir pas pris cette décision de gaieté de cœur. Selon elles, c'est tout un ensemble de facteurs qui les a amenées à agir en conséquence. Le salaire des maris ne permettant pas d'assurer l'entretien de la famille d'ici et de là-bas, les femmes se plaignent trop souvent que leurs époux ne les traitent pas avec beaucoup d'égard. Et pourtant, ce sont elles qui se consacrent tous les jours, seules au foyer, à l'éducation des enfants ainsi qu'à l'entretien de la maison. Alors qu'eux, affirment-elles, refusent de les aider dans ces tâches.

En Afrique, l'éducation de l'enfant incombe à tous les membres de la famille et de surcroît à toute la société. Dans l'esprit de l'homme soninké, la femme doit se cantonner dans son rôle de reproduction et de mère au foyer, idée que partagent toutes les sociétés traditionnelles. Ainsi, l'homme pourra exercer sa domination sur elle. Cette question relative aux rapports de domination, nous la retrouvons dans la littérature ethnologique où le fait de ne pas exciser la femme constitue une menace pour l'homme. Ainsi affirme-t-on parfois entendre que «laisser à une femme son clitoris, c'est faire d'elle l'égale de l'homme », c'est « provoquer le mari dans son autorité », ou encore c'est lui «laisser le pouvoir ». En somme, si un clitoris non excisé semble peu conforme à l'image de la femme, c'est parce qu'il est incompatible avec une image de la féminité envisagée comme exclusivement réceptive et non productive.³⁴ Si l'on excise le clitoris, c'est parce que son maintien constitue non pas un

³³ Nous avons délibérément appelé ce village ainsi, pour ne pas éveiller de vieilles rancœurs entre certaines personnes. Généralement, ce terme signifie le milieu soninké.

³⁴ Cf. FAIZANG, Sylvie, « Circoncision, excision et rapports de domination », *Anthropologie et Sociétés*, 1985, Vol. 9, n° 1, op. cit., p. 119.

obstacle à la « réalisation de la sexualité féminine » mais une remise en question de « l'autorité masculine ».

C'est ainsi qu'autrefois dans la société soninké, le jour du mariage, la mariée apportait dans ses affaires son *jaane* (fouet) que son mari était censé utiliser en cas d'insubordination de sa part. C'était une façon de reconnaître qu'elle lui devait obéissance. Même si toutes les mentalités ne sont pas encore prêtes à accepter de concéder du terrain aux femmes, il faut dire que l'émigration, les moyens de communication actuels, la médecine moderne et tant d'autres, ont permis de briser le silence sur un certain nombre d'aspects de la vie sexuelle, notamment la contraception. Plusieurs femmes soninké, par peur que leur mari ne s'y oppose préfèrent ne pas en discuter. Mais, conscientes maintenant que l'éducation de l'enfant est coûteuse en Occident, elles commencent à voir les choses de manière objective. Nous avons surpris en 1997, en milieu rural, des jeunes femmes s'intéresser aux méthodes contraceptives. Il semble que les femmes souhaitent s'ouvrir vers l'extérieur pour instaurer le dialogue qui leur a fait tant défaut par le passé, pour s'intégrer à la société d'accueil tout en essayant de garder leurs spécificités socioculturelles. Pour concrétiser cette idée d'intégration, qui a pourtant un long chemin à faire, les femmes, aidées par les associations de quartiers notamment, l'A.P.S. (association pour la promotion de la langue soninké), coordonnent leurs efforts.

Il est intéressant de rappeler les objectifs de cette association. Créée en 1979, l'A.P.S. se substitue au C.R.E.S. (centre de recherche pour l'enseignement du soninké) qui avait vu le jour cinq ans auparavant. Ce dernier avait été mis sur pied par un groupe de chercheurs, composé d'Africains et de Français. Au lendemain de la fermeture des frontières caractérisée par la migration tournante qui a engendré le regroupement familial, l'association a pensé qu'il était nécessaire de prendre en compte les problèmes sociaux et de les intégrer dans le champ de son travail. C'est ainsi que, selon son président Diadie Soumaré, « dès 1979, nous avons pensé que l'immigration soninké allait se transformer parce que c'était une immigration masculine. Il commençait à y avoir des regroupements familiaux : les femmes vont venir et des enfants vont naître, et

nous allons nous retrouver face à des problèmes. Il fallait que la communauté se dote d'un outil qui lui permettrait de préparer l'avenir auquel notre ami Birahima Diabira³⁵ avait largement contribué. »

Cette association sert de relais entre la communauté soninké, les parents d'élèves et les institutions. Elle contribue à la promotion de la culture et de la langue soninké en France. C'est dans ce cadre qu'elle organise régulièrement des manifestations culturelles regroupant à la fois les Soninké de France, les Soninké d'ailleurs et les Français pour favoriser le rapprochement des cultures et notamment des communautés.

<http://www.soninkara.com>

³⁵ Intellectuel soninké originaire de Diaguily, en Mauritanie. Il avait largement contribué à la promotion de la langue et de la culture soninké, tant en France qu'en Mauritanie. De formation linguistique, il fut directeur adjoint de l'institut des langues nationales à Nouakchott, où il laissa son empreinte. Il mourut, le 11 septembre 1982.